Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 29 juin 2026 à 14 heures, au Conseil Départemental, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 28 mai 2026, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Béatrice GARCIA, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, titulaire ;
Madame Marie-Pierre RINALDI, représentante de Provence Alpes Agglomération, titulaire ;
Monsieur Alex BOGHOSSIAN, représentant de Provence Alpes Agglomération, suppléant ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, suppléante ;
Monsieur Bruno KLIMIS, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, suppléant ;
Monsieur François BOUYALA, représentant de Provence Alpes Agglomération, suppléant ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Délibération n° D–2026–14 (29/06)

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 04 février 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen », **Exposé des motifs –**

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 04 février 2026, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 04 février 2026, tel que ci-joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 29 juin 2026
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE • Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R- 2026 – 12

OBJET : Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2026-2027

En 2023 et 2024 les tarifs avaient été augmentés globalement de 6,5% deux années consécutives.
En 2025 il avait été décidé de :

- L'ajout de deux tranches de revenus dans les revenus supérieurs.
- L'augmentation nette des droits d'inscription pour les élèves adultes, pour les moyens et hauts revenus.

Dans ces nouveaux tarifs que nous proposons au vote :
Nous avons gardé les principes décidés en comité de suivi l'année dernière, mais corrigé certaines incohérences et certains problèmes qui ne se sont révélés qu'à l'usage.

1/ La discipline supplémentaire, appliquée à la discipline la moins chère, est fixée à 150 euros (tarif unique).
2/ les tranches de revenus ont été élargies afin de moins pénaliser les "classes moyennes". Les tarifs les plus élevés touchent donc les foyers significativement au-dessus de la moyenne des ménages.
3/ Augmentation du tarif de l'année : Eveil/découverte, qui permet aux enfants d'avoir une initiation à plusieurs instruments différents dans l'année de leur CP, et de poursuivre l'éveil danse et musique. Ces tarifs restent raisonnables en comparaison des autres conservatoires.
4/ Mise en place d'un "tarif famille" à la demande des usagers. Un peu symbolique nous proposons d'appliquer - 10% à la totalité de la facture si la famille comporte 3 ou plus élèves payants.
5/ Gratuité de tous les cours de Formation musicale pour les élèves inscrits dans une des écoles du réseau départemental.

Par ces modifications nous pensons attirer plus d'élèves car certains avaient renoncé en prenant connaissance des tarifs.

- Simplifier les calculs et éviter des erreurs.
- Maintenir l'objectif de 305000 euros de recette
- Faciliter l'accès au cursus diplômant aux élèves des écoles du réseau départemental.
- Favoriser les doubles cursus, essentiellement musique/danse, comme préconisé dans le nouveau Schéma national d'orientation pédagogique.

Les tableaux sont joints en annexe.

Sylvie Drujon précise que l'équipe pédagogique est bien prête à accueillir les élèves des écoles du réseau dans les cours de Formation musicale. Ceci pour soutenir l'effort des écoles qui souhaitent répondre aux critères du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Tableau des cadres d'emplois Comité Syndical du 04/02/2026 (CST du [illegible])				
	CADRES D'EMPLOIS	**D.H.T.**	**DISCIPLINES**	**STATUTS**
13 postes	**PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTISTIQUE : Professeur d'enseignement artistique Hors classe** Professeur d'enseignement artistique de Classe Normale	**16h**	HORS CLASSE : Jazz, Piano jazz, atelier , F.M. spécialisée	Titulaire
		16h	HORS CLASSE : Clavecin au 1er janvier 2026	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Accordéon	Titulaire
		16h	Formation musicale	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Théâtre	Titulaire
		16h	Violon	Titulaire
		16h	Piano	Titulaire
		16h	Guitare	Titulaire
		16h	Jazz	Titulaire
		8h	Hautbois	Non titulaire
		6,5h	HORS CLASSE : Trombone	Titulaire
32 postes	**ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE** : Assistant Enseignement Artistique, Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe, Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	**20h**	Accordéon - formation musicale	Titulaire
		20h	Chant lyrique	Titulaire
		20h	Flûte à bec	Titulaire
		20h	Danse classique	Non titulaire
		20h	Piano	Titulaire
		20h	Violon	Titulaire
		20h	Formation musicale	Titulaire
		20h	Clarinette	Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Titulaire
		20h	Musiques actuelles	Titulaire
		20h	Flûte traversière	Titulaire
		20h	Saxophone	Titulaire
		20h	Piano	Non Titulaire
		20h	Accompagnement piano	Non Titulaire
		20h	Danse Classique	Titulaire
		18h	Danse jazz	Titulaire
		18h	Violoncelle	Non titulaire
		18h	Violon / Alto (au 01/09/2025)	Non titulaire
		16h	Trompette	Non titulaire
		14h	chant	Non Titulaire
		13h	Flûte traversière	Non titulaire
		12h	Contrebasse	Non Titulaire
		10h	Percussions	VACANT depuis 01/01/2025
		10h	Alto	VACANT au 01/09/2025
		10h	Batterie	Non Titulaire
		10h	Danse Jazz	VACANT au 01/09/2025
		9h	Chant choral	Titulaire
		20h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire
		6h	Batterie Manosque	Non Titulaire
		4h	Galoubet	Titulaire
		4h	Batterie MAA Manosque	Non Titulaire
		4h	Basson au 01/09/2025	VACANT au 01/09/2025
1	**ATTACHE** : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe et Directeur territorial	**35h**	Direction générale	Non titulaire
2	**REDACTEUR TERRITORIAL** : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe et Rédacteur Principal 1ère classe	**35h**	Communication	Non titulaire
		35h	Directrice administrative	Titulaire
5	**ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL** : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	**35h**	Accueil/Régie/Manosque (CLM jusqu'au 12/03/2025)	Titulaire
		35h	Secrétariat	Titulaire
		35h	Accueil/Responsable scolarité	Titulaire
		20h	Accueil	Non titulaire
		15h	Ressources humaines	Non titulaire
53				

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

5. Poste de AEA à 5 heures :

À la suite du départ à la retraite de l'AEA à 10 heures de musiques traditionnelles, il avait été créé un poste d'AEA à 5 heures.
A ce jour, la classe est fermée faute d'avoir trouvé un enseignant.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent d'AEA de 5 heures à compter du 1er janvier 2026.

6. Poste de AEA à 1.50 heures :

Il avait été créé un emploi permanent de 1 heure 50 en 2019 pour de la musique assistée par ordinateur, ce poste n'a jamais été pourvu.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent d'AEA de 1.50 heures à compter du 1er janvier 2026.

7. Poste d'adjoint administratif de 2ème classe à 35 heures :

L'agente est arrivée à la fin de son congé de longue durée de 5 ans.
Lors du comité médical du 16 octobre 2025, elle a été reconnue inapte définitivement et mise à la retraite pour invalidité au 1er février 2026.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 35 heures.

En compensation, pour répondre à des besoins sur les deux antennes du conservatoire, il avait été créé 2 emplois permanents d'adjoints administratifs territoriaux, un à 20 heures et un à 15 heures, lors du comité syndical du 03 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R- 2026 – 11

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la suppression de sept emplois permanents vacants dans les cadres d'emplois suivants à compter du 1er janvier 2026. Ces suppressions ont obtenu un l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 04 lors de la cession du 06 janvier 2026.

1. Poste de PEA Classe normale : clavecin à 16 heures :

Le professeur de clavecin a bénéficié d'un avancement de grade de PEA Hors classe le 1er janvier 2026. Le poste a été créé au comité syndical du 22 septembre 2025.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent de PEA Classe normale de 16 heures à compter du 1er janvier 2026

2. Poste de PEA Classe normale : danse classique à 16 heures :

Le professeur de danse classique de l'antenne de Manosque a été muté au CRR d'Aix en Provence le 1er septembre 2025.
Le recrutement d'un nouvel enseignant au grade d'AEA a également fait l'objet d'une mutation. Le poste dans le cadre d'emploi des AEA à 20 heures a été créé au comité syndical du 3 juillet 2025.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent de PEA Classe normale de 16 heures à compter du 1er janvier 2026.

3. Poste de PEA Classe normale : basson à 3 heures :

Ce poste de PEA Classe normale avait été créé à 3 h à compter du 1er septembre 2024 à la suite du départ à la retraite de l'enseignant titulaire. Ce poste n'arrivant pas à être pourvu par un PEA, le CRD avait créé un emploi permanent dans le cadre d'emploi des AEA à raison de 4 heures.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent PEA Classe normale de 3 heures à compter du 1er janvier 2026.

4. Poste d'AEA : théâtre à 20 heures :

Le professeur de théâtre, AEA à 20 heures a réussi le concours de PEA – spécialité ART DRAMATIQUE en date du 3 juillet 2023.
Après une année de stage, la titularisation sera effective au 1er janvier 2026.
Il est donc proposé la suppression de cet emploi permanent d'AEA de 20 heures à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

2 – Section d'investissement

2.1. En dépenses

Le montant des dépenses pour 2026 est proposé à hauteur de 109 658.11€.

2.2. En recettes

L'amortissement des immobilisations enregistre une recette de 48 294.83€.

Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 de 61 363.28 € est repris dans le présent budget.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 109 658.11€.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

a été absorbée. Mais au prix de sacrifices importants notamment sur les [illegible] accueils. L'objectif était de ne pas dépasser les 1 900 000 euros de reste à charge pour les trois financeurs, sans perdre en diversité et qualité des enseignements, dans le respect de l'équité territoriale qui est la clé de voute du conservatoire.

A ce jour donc la Présidente est donc satisfaite de pouvoir présenter ce budget 2026, « en espérant qu'on n'ait pas d'autres surprises au niveau de l'État : augmentation de charges ou baisse de la subvention. »

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R-2026-10

OBJET : Approbation du Budget primitif pour l'exercice 2026
Approbation du Règlement budgétaire et financier 2026

En application de l'article L 5722-1 et L 2312-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Comité syndical de voter par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement le Budget Primitif 2026 qui vous est proposé.

Le projet de Budget Primitif 2026 est annexé au présent rapport.

Le règlement budgétaire et financier pour l'année 2026 est également proposé au vote et joint au présent rapport.

1 – Section de fonctionnement

1.1. En dépenses

La prévision 2026 laisse apparaître un montant total de dépenses de 2 454 029.77 €.

1.2. En recettes

Les participations des trois financeurs, d'un montant total de 1 900 000 € sont les suivantes :

	Montants des contributions
7473 – Conseil départemental des Alpes de Haute Provence	661 630 €
747581 – Provence Alpes agglomération	572 079 €
747582 – Durance Luberon Verdon Agglomération	666 291 €

Le montant demandé à l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles pour sa participation de 2026 est de 100 000€.

Le résultat positif de fonctionnement enregistré au 31 décembre 2025 de 82 492.59 euros est repris dans le présent budget.

***La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de* 2 454 029.77€.**

Des précisions sont données lors du débat :

- Les contributions de chaque collectivité sont reprises à l'identique, tel que décidé lors du pacte financier conclu en septembre 2024. Ce partage du « reste à charge » calculé en fonction de critères acceptés par tous ne sera recalculé qu'au bout de trois années, sauf si le « reste à charge » vient à augmenter significativement. En ce cas un recalcul des contributions, selon les mêmes modalités, sera effectué.
- L'augmentation de 3% des charges de la CNRACL a obligé le conservatoire à une gestion encore plus serrées des dépenses. Grace à cette sobriété, cette augmentation

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R-2026-09

OBJET : Reprise du résultat de l'exercice 2025 au BP 2026

Il convient de procéder à l'affectation du résultat de clôture constaté dans le compte financier unique 2025 au Budget primitif 2026.

La section de fonctionnement de l'exercice 2025 enregistre un résultat de clôture positif de **82 492.59 euros.**

La section d'investissement de l'exercice 2025 enregistre un résultat de clôture positif de **61 363.28 euros**

Il vous est proposé d'affecter le résultat de clôture de la manière suivante :

- **82 492.59 euros** en section de fonctionnement au compte 002
- **61 363.28 euros** en section d'investissement au compte 001

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R-2026-08

OBJET : Approbation du Compte financier unique 2025

En application de l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Comité syndical de procéder à l'arrêté des comptes de l'exercice précédent avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Le compte financier unique est joint en annexe.

La 1ère Vice-Présidente présente les principaux éléments du compte financier unique pour l'exercice 2025 retracés de la manière suivante :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes, le montant total s'élève à	2 424 047.86 €
En dépenses, le montant total s'élève à	2 389 665.75 €
Pour 2025, on enregistre un résultat de clôture positif de.....	+ 82 492.59 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes, le montant total s'élève à	59 373.59 €
En dépenses, le montant total s'élève à	43 794.95 €
Pour 2025, on enregistre un résultat de clôture positif de	+ 61 363.28 €

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Rapport n° R-2026-07

OBJET : Procès-verbal du Comité Syndical du 26 janvier 2026

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 26 janvier 2026, tel que ci-joint.

Le Procès-verbal de la séance du 26 janvier ne suscite pas de débat.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

ORDRE DU JOUR

Acte/référence	Intitulé
Rapport R-2026-07	Procès-verbal du comité syndical du 26/01/2026
Rapport R-2026-08	Approbation du Compte financier unique 2025 *Annexe 1 – CFU*
Rapport R-2026-09	Reprise du résultat de l'exercice 2025 au BP 2026
Rapport R-2026-10	Approbation du budget primitif 2026 Approbation du règlement budgétaire et financier *Annexe 2 – BP extrait de Magnus* *Annexe 3 – règlement budgétaire et financier*
Rapport R-2026-11	Adaptation du tableau des cadres d'emplois
Rapport R–2026-12	Droits d'Inscription pour la rentrée scolaire 2026-2027

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30.06.26
ID : 004-250400868-20260629-202614-DE

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE MUSIQUE DANSE THEATRE DÉPARTEMENTAL 04

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Mercredi 04 février 2026, 10 heures Au Conseil Départemental

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;